CLEOR
Société par Actions Simplifiée

Rapport des Commissaires aux Comptes relatif à l'exactitude de l'arrêté de compte

4ème Décision de l'associé unique du 23 novembre 2010

EXELMANS AUDIT ET CONSEIL **MAZARS**

EXELMANS AUDIT ET CONSEIL

5, rue Erlanger – 75016 Paris

MAZARS

Le Premium – 131, Boulevard de Stalingrad – 69100 Villeurbanne

CLEOR

Société par Actions Simplifiée

Parc d'activité Le long Buisson
425 C Rue Clément Ader
27 930 Le Vieil Evreux

Rapport des Commissaires aux Comptes relatif à l'exactitude de l'arrêté de compte

4ème Décision de l'associé unique du 23 novembre 2010

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article R. 225-134 du code de commerce, nous avons procédé au contrôle de l'arrêté de compte au 12 novembre 2010, tel qu'il est joint au présent rapport. Cet arrêté de compte a été établi par le Président le 12 novembre 2010. Il nous appartient sur la base de nos travaux d'en certifier l'exactitude.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier que les créances concernées sont certaines dans leur existence et déterminées dans leur montant.

Nous certifions l'exactitude de cet arrêté de compte s'élevant à 2.000.000 euros.

Villeurbanne et Paris, le 17 novembre 2010

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Olivier BIETRIX

Exelmans Audit & Conseil

Stéphane DAHAN